



**REPUBLICATION**  
**DEMANDE DE DEVIS (RFQ)**  
**POUR DES SERVICES**

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Animation d'un Atelier Régional sur la durabilité des systèmes alimentaires</b>
<b>Nature des services :</b>	<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et l'animation d'un atelier sur la durabilité des systèmes alimentaires et la capitalisation des résultats</b>
<b>Lieu :</b>	Tahiti, Polynésie française
<b>Date de publication :</b>	27/06/2023
<b>Date de clôture :</b>	9/08/2023
<b>Référence CPS :</b>	RFQ23-5510

## Sommaire

<b><u>PARTIE 1 : INTRODUCTION .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
1.1 À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)	4
1.2 ACTIVITÉS D'ACHAT DE LA CPS	4
1.3 PROCESSUS DE DEMANDE DE DEVIS (RFQ) DE LA CPS	4
<b><u>PARTIE 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</u></b>	<b><u>4</u></b>
2.1 CONTEXTE	4
2.2 INSTRUCTIONS DE SOUMISSION	4
2.3 ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DU CONTRAT	5
2.4 PRINCIPAUX CONTACTS	5
2.5 PRINCIPALES ÉCHÉANCES	6
2.6 ASPECTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ	6
2.7 PROCEDURE DE RECLAMATION	6
<b><u>PARTIE 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
<b><u>A. CONTEXTE .....</u></b>	<b><u>8</u></b>
1. PROJET PROTEGE	8
THEME 1 : AGRICULTURE ET FORESTERIE	8
THEME 2 : PECHE COTIERE ET AQUACULTURE	9
2. CONTEXTE DETAILLE DE CETTE CONSULTATION	11
3. FINALITE, OBJECTIFS ET PORTEE DES SERVICES	11
A. CHAMP DE LA PRESTATION	11
B. CONTENU DE LA PRESTATION	12
• VOLET 1 : PREPARATION DE L'ATELIER	12
• VOLET 2 : ANIMATION DE L'ATELIER	12
• VOLET 3 : CAPITALISATION DES RESULTATS DE L'ATELIER	12
<b><u>B. CALENDRIER .....</u></b>	<b><u>13</u></b>
<b><u>C. MODALITES RELATIVES AU CONTRAT ET A LA PRESENTATION DE RAPPORTS.....</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>D. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS .....</u></b>	<b><u>14</u></b>

**E. MONTANT DE L'OFFRE ET ECHEANCIER DES PAIEMENTS ..... 15**

**PARTIE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES ..... 16**

**4.1 COMPÉTENCES REQUISES ET PONDÉRATION 16**

**4.2 EVALUATION FINANCIERE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

## Partie 1 : INTRODUCTION

### 1.1 À propos de la Communauté du Pacifique (CPS)

La Communauté du Pacifique (CPS), principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, a été créée par voie de traité en 1947, à la signature de la convention créant la Commission du Pacifique Sud (Convention de Canberra).

Unique en son genre, l'Organisation intervient dans plus de 20 secteurs d'activité. La CPS est renommée pour ses connaissances et sa capacité d'innovation dans des domaines tels que les sciences halieutiques, la veille sanitaire, les géosciences et la conservation des ressources phytogénétiques pour la sécurité alimentaire.

Pour en savoir plus sur la CPS et sur notre travail, rendez-vous sur notre site Web : <https://www.spc.int/fr>.

### 1.2 Activités d'achat de la CPS

Les activités d'achat de la CPS reposent sur plusieurs principes : une déontologie exigeante, l'obtention d'un bon rapport qualité-prix, la libre concurrence et la responsabilité sociale et environnementale, conformément à notre Politique relative aux achats.

Pour toute information ou demande sur les activités d'achat de la CPS, veuillez consulter les pages de notre site Web consacrées aux achats : <https://www.spc.int/fr/achats> ou envoyer un courriel à l'adresse [procurement@spc.int](mailto:procurement@spc.int).

### 1.3 Processus de demande de devis (RFQ) de la CPS

À la CPS, pour les achats dont le montant est estimé supérieur à 2 000 euros, mais inférieur ou égal à 45 000 euros, au moins trois devis doivent être évalués dans le cadre d'un processus de demande de devis (RFQ) afin de déterminer quelle offre présente le meilleur rapport qualité-prix.

La présente demande de devis décrit les exigences de la CPS relatives à un projet et vous invite à répondre par écrit, en tant que soumissionnaire, en indiquant votre prix et d'autres informations obligatoires dans un format donné.

Par votre réponse, vous confirmez votre acceptation des conditions de participation au processus de demande de devis définies par la CPS.

## Partie 2 : INSTRUCTIONS À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Contexte

La CPS vous invite à soumettre un devis pour la prestation des services définis dans la [partie 3](#).

La CPS a élaboré les présentes instructions afin de guider les soumissionnaires potentiels et de veiller à ce que chaque offre soit examinée de manière égale et équitable. Veuillez lire soigneusement les instructions avant de soumettre votre offre. Pour que votre devis soit examiné, vous devez fournir toutes les informations requises avant la date de clôture et au format exigé.

### 2.2 Instructions de soumission

Vous devez **soumettre votre devis et tous les documents d'accompagnement** en français sous forme de pièce jointe à un courriel envoyé à [clementg@spc.int](mailto:clementg@spc.int) ; [matthieu@spc.int](mailto:matthieu@spc.int) et [peggyr@spc.int](mailto:peggyr@spc.int), avec en objet : **Soumission RFQ23-5510 – Animation d'un Atelier Régional sur la durabilité des systèmes alimentaires**. Le courriel doit également être envoyé en copie à l'adresse [rfq@spc.int](mailto:rfq@spc.int).

Les documents d'accompagnement attendus pour cette demande de devis sont les suivants :

- [Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) rempli
- [Votre proposition technique](#) comprenant :
  - un résumé d'une page de l'offre technique proposée, présentant les principales étapes et méthodes de la mission;
  - la proposition détaillée ;
  - un calendrier de réalisation détaillé ;
  - une présentation du prestataire et de l'équipe mobilisée (compétences et niveau d'expertise) ;
  - des références de prestations similaires ou pertinentes
- [Votre proposition financière](#) comprenant un tableau des coûts unitaires et totaux et comportant le nombre de jours de travail

L'offre que vous déposez doit être claire, concise et complète ; elle ne doit contenir qu'un devis et les informations exigées pour la réponse à la présente demande de devis. Veuillez noter que vous pourriez être pénalisé ou exclu du processus de passation des marchés si votre offre contient des ambiguïtés ou manque de clarté.

Les offres seront évaluées sur la base des informations reçues au plus tard le **27/07/2023 à 20h, heure de Nouméa**.

### 2.3 Évaluation et attribution du contrat

Tous les devis reçus en bonne et due forme seront évalués au regard de la grille de critères d'évaluation figurant dans la [partie 4](#). Toute modification des critères d'évaluation donnera lieu à une nouvelle demande de devis.

La CPS peut attribuer le contrat après avoir établi qu'un soumissionnaire répond aux exigences définies et que l'offre de ce dernier est pour l'essentiel conforme aux documents de la demande de devis, qu'elle garantit le meilleur rapport qualité-prix (meilleur score cumulé) et qu'elle sert au mieux les intérêts de la CPS.

Si une offre est acceptée, l'achat se déroulera conformément aux [conditions générales contractuelles](#) de la CPS et, selon le montant et la nature de l'achat, le marché sera attribué par l'émission d'un bon de commande ou d'un contrat signé et daté, ou les deux.

### 2.4 Principaux contacts

Si vous avez le moindre doute concernant les conditions requises ou si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la CPS.

Peggy Roudaut, Project Manager – PROTEGE • CCES, sera votre interlocutrice principale pour cette demande de devis et vous pouvez la joindre à l'adresse [peggyr@spc.int](mailto:peggyr@spc.int) (avec [clementg@spc.int](mailto:clementg@spc.int) et [matthieuj@spc.int](mailto:matthieuj@spc.int) en copie). Vous devez mettre l'adresse [rfq@spc.int](mailto:rfq@spc.int) en copie de toutes vos communications.

Les informations sur toutes les communications entre la CPS et les soumissionnaires seront conservées afin d'aider la CPS à garantir la transparence du processus d'achat. Bien que l'Organisation privilégie les communications écrites dans le cadre d'une demande de devis, en cas d'appel téléphonique ou de conversation, la CPS conserve une trace ou un compte rendu de l'échange avec les soumissionnaires potentiels, et toutes les formes de communication avec ces derniers sont considérées comme des documents de référence pour l'achat des services.

## 2.5 Principales échéances

Reportez-vous au calendrier d'achat proposé dans le tableau ci-dessous. Ce calendrier n'est fourni qu'à titre indicatif et, bien que la CPS n'ait pas l'intention d'y déroger, elle se réserve le droit de le faire à tout moment.

ÉTAPE	DATE
<b>Demande de devis envoyée aux fournisseurs potentiels</b>	27/06/2023
<b>Date de clôture de la demande de devis</b>	9/08/2023

## 2.6 Aspects juridiques et conformité

**Confidentialité** : Sauf en cas d'accord conclu avec la CPS par avance ou si le contenu de la demande de devis est déjà dans le domaine public au moment de sa communication au soumissionnaire, les soumissionnaires doivent considérer en toutes circonstances le contenu de la demande de devis et tout document connexe comme confidentiels. La CPS respectera également la confidentialité des informations qu'elle reçoit des soumissionnaires.

**Conflit d'intérêts** : Les soumissionnaires sont tenus de prendre toutes les mesures requises pour prévenir une situation de conflit d'intérêts. Vous devez informer la CPS par écrit, et dans les meilleurs délais, de toute situation de nature à constituer un conflit d'intérêts lors du processus de demande de devis. Si vous avez un lien familial avec un-e membre du personnel de la CPS, vous devez le déclarer ; votre participation au processus de demande de devis devra alors être approuvée. **Vous devez joindre à votre réponse à la présente demande de devis [le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts](#) disponible sur la page de notre site Web consacrée aux achats : <https://spc.int/fr/achats>.**

En cas de non-respect de cette obligation, la CPS peut résilier tout contrat avec un soumissionnaire retenu.

**Devis, validité, droits, taxes** : Sauf demande contraire spécifique, tous les devis doivent être libellés en XPF et nets de tout impôt ou taxe direct(e) ou indirect(e). Ils restent valables pendant 120 jours à compter de la date de clôture. Le soumissionnaire retenu est tenu par son devis pendant 60 jours supplémentaires après avoir été informé de sa sélection en vue de l'attribution du contrat. Durant cette période, aucune variation de prix due à une révision des prix, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à d'autres facteurs liés au marché ne saurait être acceptée.

**Absence d'offre de contrat ou d'invitation à conclure un contrat** : La présente demande de devis ne constitue pas une proposition de contrat ni une invitation de la CPS à conclure un contrat avec vous.

**Protection des données personnelles** : Le soumissionnaire doit respecter la législation applicable et la réglementation en vigueur pour utiliser les données personnelles divulguées aux fins de cette demande de devis. La CPS traite toute information personnelle reçue dans le cadre de la présente demande de devis conformément à sa [Politique de protection des renseignements personnels](#) et aux [Directives relatives au traitement des renseignements personnels des soumissionnaires et des demandeurs de subventions](#).

**Garantie, déclaration, assurance, engagement** : Le soumissionnaire déclare savoir et convient que nul n'a le pouvoir de donner une garantie, de faire une déclaration, de fournir une assurance ou de prendre un engagement au nom de la CPS au regard de tout contrat qui pourrait découler (ou non) du présent processus de demande de devis.

## 2.7 Procédure de réclamation

Les soumissionnaires estimant qu'ils n'ont pas été traités avec équité au cours d'un processus d'achat de la CPS peuvent contester l'attribution du contrat, en s'adressant à [complaints@spc.int](mailto:complaints@spc.int). Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes : 1) ses coordonnées complètes ; 2) les détails concernant l'achat concerné ; 3) les motifs de la contestation, y compris une description de la manière dont le comportement présumé a pu

se révéler défavorable au soumissionnaire ; 4) les copies de tous les documents à l'appui de la contestation ; 5) la réparation demandée.

## Partie 3 : TERMES DE RÉFÉRENCE

### A. Contexte

#### 1. Projet PROTEGE

PROTEGE est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels face aux impacts du changement climatique en accroissant la capacité d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le XI<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) au bénéfice des territoires de Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Pitcairn.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : La transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable ;
- Thème 2 : Les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il est décliné en 2 thèmes :

- Thème 3 : L'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement ;
- Thème 4 : Les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

#### **Thème 1 : agriculture et foresterie**

Le Thème 1 du projet a pour objectif spécifique d'appuyer la transition agroécologique pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité, et la gestion durable et intégrée des ressources forestières.

Les résultats attendus sont issus d'un travail régional inter-PTOM et adaptés aux spécificités territoriales. Ils auront recours à une approche sectorielle/intersectorielle mais aussi à un réseau de fermes et de sites de démonstration, validation et production de références. Il est structuré en quatre résultats attendus (RA1, à RA4) et neuf activités (1A à 4B).

#### **RA 1 Des systèmes agroécologiques viables sont techniquement validés et transférés et les freins au développement de l'agriculture biologique sont levés.**

1A AGROÉCOLOGIE ET CLIMAT INSULAIRES : Développer les fondements technico-économiques de l'agroécologie en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.



1B RÉSEAUX AGRICULTEURS / ÉLEVEURS : Animer des réseaux de fermes pratiquant l'intensification écologique.

1C FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE : Lever les freins et structurer durablement la filière « Agriculture biologique » (AB).

## **RA 2 Une politique de gestion intégrée des forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies est définie et mise en œuvre.**

2A PLANS DE GESTION INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE DES FORÊTS, DE L'AGROFORESTERIE ET DES COCOTERAIES : Rédiger et valider les plans de gestion participatifs de forêts, de l'agroforesterie et des cocoteraies.

2B L'ARBRE AU CŒUR DES PRATIQUES : Appuyer les projets innovants intégrant l'utilisation des arbres.

## **RA 3 Les produits issus de l'agroécologie, de la forêt et de la cocoteraie sont valorisés.**

3A DU CHAMP A L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de l'agroécologie et de l'agriculture biologique dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.

3B VALORISATION DES PRODUITS BOIS ET COCOTIER : Soutenir la valorisation et la mise en marché des produits issus des forêts locales et des cocoteraies.

## **RA 4 Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.**

4A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Agriculture et foresterie » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.

4B PLATEFORME RÉGIONALE FORESTIÈRE ET D'AGROÉCOLOGIE : Mettre en place une plateforme régionale pérenne en agroécologie et foresterie permettant d'organiser et de partager les études, les formations et les informations technico-économiques régionales et de soutenir les modes de gestion agroécologiques et biologiques

### **Thème 2 : pêche côtière et aquaculture**

Le Thème 2 du projet a pour objectif spécifique de gérer, au niveau local et régional, les ressources récifolagounaires et l'aquaculture de manière plus durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Les résultats attendus sont issus d'un travail régional inter-PTOM et adaptés aux spécificités territoriales. Ils auront recours à une approche sectorielle/intersectorielle mais aussi à des sites pilotes de démonstration, validation et production. Il est structuré en quatre résultats attendus (RA5, à RA8) et neufs activités (5A à 8B).

**RA5 : Les activités d'élevage durablement intégrées dans le milieu naturel et adaptées aux économies insulaires sont expérimentées et mises en œuvre à des échelles pilotes et transférées dans la région Pacifique.**

5A RÉDUCTION DES IMPACTS ET GESTION DES RISQUES AQUACOLES : Caractériser et réduire les impacts environnementaux et sanitaires des activités d'élevage ; prévenir et gérer les risques d'introduction de pathogènes allochtones dans les élevages.

5B EXPÉRIMENTATION, OPTIMISATION ET TRANSFERT DE MODÈLES AQUACOLES DURABLES ET RÉSILIENTS VERS DES OPÉRATEURS : Développer des modèles de production aquacole et de matériel biologique performants et sains ; accompagner leur transfert, en condition réelle, vers des opérateurs.

**RA6 : Les initiatives de gestion participative et de planification intégrée des ressources halieutiques sont poursuivies et renforcées.**

6A GESTION PARTICIPATIVE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES : Soutenir des systèmes de gestion participative et intégrée pour une exploitation durable des ressources récifo-lagonaires dans la continuité du programme INTEGRE.

6B CONNAISSANCES DES RESSOURCES ET DONNÉES DE PÊCHE CÔTIÈRE : Acquérir les informations scientifiques et techniques nécessaires à la compréhension des ressources côtières exploitées, mettre à disposition des données fiables en matière de volumes pêchés et de filières de commercialisation et soutenir la création d'observatoires de pêche côtière.

6C PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE PÊCHE CÔTIÈRE ET D'AQUACULTURE : Elaborer des schémas directeurs pêche / aquaculture et promouvoir le zonage adapté aux usages et aux caractéristiques environnementales pour pérenniser les revenus de la pêche et de l'aquaculture.

**RA7 : Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont valorisés dans une démarche de développement durable.**

7A DU LAGON À L'ASSIETTE : Intégrer les produits issus de la pêche côtière et de l'aquaculture durable dans les systèmes alimentaires, appuyer la commercialisation et la consommation des produits locaux sains.

7B VALORISATION DURABLE DES PRODUITS ET COPRODUITS DE LA MER NON CONSOMMÉS : Appuyer l'identification de nouveaux débouchés, la valorisation et la mise en marché des produits et coproduits issus des milieux récifo-lagonaires et de l'aquaculture.

**RA8 : Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.**

8A COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES : Assurer la coordination territoriale et le soutien à la mise en œuvre des activités : conventionnement avec une organisation « chef de file » et recrutement d'animateurs territoriaux « Pêche côtière et Aquaculture » pour assurer l'animation des échanges et la coordination entre les acteurs des territoires, le suivi et la mise en œuvre des activités et le rapportage technique et financier des actions réalisées.

8B PLATEFORME RÉGIONALE PÊCHE-AQUACULTURE : Créer une plateforme régionale pêche côtière et aquaculture destinée à faciliter la coopération et la concertation, à renforcer les capacités, à consolider la connaissance, la gestion et la valorisation des ressources marines côtières dans les PTOM.

## 2. Contexte détaillé de cette consultation

En avril 2020<sup>1</sup>, les 3 PTOM français du Pacifique ont souhaité inclure l'étude de la durabilité de leurs systèmes alimentaires dans le plan de mise en œuvre du programme européen PROTEGE financé par le 11ème FED régional. En effet, la crise sanitaire de la COVID 19 et ses conséquences sur les transports et la fermeture temporaire des frontières de nombreux pays a mis en exergue la trop grande dépendance des territoires aux denrées alimentaires importées.

Cette dépendance aux produits importés, tant des aliments pour nourrir les populations que des intrants nécessaires à la production agricole, est également vraie pour de nombreux pays et territoires de la région.

Malgré la proximité et l'accès à la terre et à la mer (deux éléments centraux de l'alimentation et de la culture du Pacifique), la région est confrontée à des niveaux élevés de maladies non transmissibles telle le diabète ou l'obésité responsables d'environ 70 à 75 % des décès.

Ces problèmes sont liés aux difficultés rencontrées pour maintenir des systèmes alimentaires adéquats et efficaces qui garantissent la disponibilité d'une alimentation suffisante, sûre et nutritive pour tous.

La Communauté du Pacifique organise un atelier sur les systèmes alimentaires afin de présenter et de débattre des initiatives menées par les communautés dans – et hors – du cadre du Projet régional des territoires du Pacifique pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE).

Engagée pour la transition de son modèle agricole et alimentaire, la Polynésie française avait proposé d'accueillir cet atelier dès la phase de lancement du programme PROTEGE en 2019.

## 3. Finalité, objectifs et portée des services

### a. Champ de la prestation

La présente consultation a pour objet la préparation et l'animation d'un atelier technique régional PROTEGE, sur la durabilité des systèmes alimentaires dans les PTOM du Pacifique,

Cet atelier poursuit deux objectifs :

- (i) Le partage par les bénéficiaires de PROTEGE des leçons tirées du projet avec les parties prenantes et les participants du Pacifique ;
- (ii) L'apprentissage entre pairs et le partage d'expériences dans tout le Pacifique, sur les environnements alimentaires et l'accès à des aliments sains et nutritifs, le soutien au développement du secteur agroalimentaire, ainsi que le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires dans le contexte du changement climatique.

La création d'un réseau régional d'innovateurs en matière de systèmes alimentaires est ainsi l'un des résultats attendus de l'atelier.

Les principaux résultats attendus de cet atelier sont ainsi :

- La préparation des futures collaborations, coopérations pour renforcer la durabilité des SA
- La mise en réseau des acteurs, des expertises

Le document produit à l'issue de cette semaine devra donc permettre l'expression de l'ensemble des Territoires et acteurs sur :

- Ce que chacun peut apporter aux autres (expertise, expériences, équipements, formations, ...)
- Ce que chacun attend, recherche auprès des autres acteurs de la région

---

<sup>1</sup> Décision des membres du comité de pilotage PROTEGE lors de la réunion du 23 avril 2020.

## **b. Contenu de la prestation**

L'atelier sur la durabilité des systèmes alimentaires se tiendra sur l'île de Tahiti, la semaine du 2 au 6 octobre 2023. Il pourrait concerner au maximum une soixantaine de personnes avec des sessions en plénières en alternance avec des groupes de travail et des visites de terrain. La prestation s'articulera en trois volets :

1. Préparation de l'atelier ;
2. Animation de l'atelier ;
3. Compilation des résultats de l'atelier.

### • **Volet 1 : Préparation de l'atelier**

Sur ce premier volet, le prestataire aura pour mission de :

1. Consulter les ordonnateurs territoriaux et les parties prenantes avec l'appui de l'équipe de coordination de l'atelier (ECOOP, - voir point B ci-dessous), en amont de l'atelier, pour préparer au mieux le contenu des différentes sessions et des discussions attendues au cours de l'atelier ;
2. Produire des documents préparatoires à destination des participants à l'atelier :
  - une note de cadrage résumant les échanges préparatoires et décrivant les problématiques abordées au cours de l'atelier ;
  - un petit document de présentation de l'atelier qui sera transmis en amont aux participants et qui pourra le cas échéant comporter la bio de certains intervenants (format à proposer ou à définir avec l'ECCOP)
  - un bilan concis des activités menées dans le cadre de PROTEGE pour soutenir la durabilité des systèmes alimentaires de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis & Futuna

Finaliser un programme du déroulé et des modalités d'animation des différentes sessions de l'atelier en coordination avec l'ECOOP. Les visites de sites, seront organisées par l'équipe PROTEGE en lien rapprochées avec la Direction de l'Agriculture (DAG) et la Direction des Ressources Marines (DRM) de Polynésie française.

### • **Volet 2 : Animation de l'atelier**

Sur ce second volet, le prestataire aura pour mission de :

1. Centraliser en amont de la tenue de l'atelier les différents supports de discussion (PPT, court-métrage, propos écrit...) et coordonner les différentes interventions ;
2. Animer l'atelier avec l'aide de l'ECOOP selon les modalités validées, en guidant les réflexions, en cadrant les débats, en résumant les idées. Il est notamment attendu un propos introductif pour chaque session, basé sur leurs objectifs et attendus, un bilan concis des discussions et points à retenir de la journée écoulée et des éventuels ajustements dans la programmation des sessions à venir ;
3. Préparer la restitution sur place à la fin de l'atelier (vendredi 5/10 au matin) en concertation avec l'ECOOP, un bilan « à chaud » mettant en lumière les idées phares émises au cours de l'atelier.

### • **Volet 3 : Capitalisation des résultats de l'atelier**

A la suite de l'atelier, le prestataire aura pour mission, sur ce dernier volet, de produire un document de capitalisation ayant vocation à :

4. Réaliser le résumé des différentes sessions de l'atelier (plénières et travaux de groupe) ; synthétiser les conclusions de la semaine d'atelier
5. Identifier les perspectives post-PROTEGE, les pistes de coopération et les synergies à poursuivre (ce

que chacun peut apporter aux autres : expertise, expériences, équipements, formations, ... Ce que chacun attend, recherche auprès des autres acteurs de la région) ;

Présenter de manière succincte les priorités communes des PTOM dans la perspective de nouvelles sources de financement régional (outil de financement de l'UE).

## B. Calendrier

Le calendrier ci-dessous précise les dates attendues des livrables

Livrables	08-août	01-sept	15-sept	22-sept	05-oct	03-nov
<b>Volet 1: préparation de l'atelier</b>						
CR réunions pre-ateliers avec ECOOP						
Liste du matériel						
Note de cadrage et bilan des activités PROTEGE						
Programme et modalités d'animation de l'atelier						
<b>Volet 2: animation de l'atelier</b>						
support de présentation des sessions						
restitution à chaud de l'atelier						
<b>Volet 3: Capitalisation de l'atelier</b>						
Rapport/actes de l'atelier						

Le prestataire soumettra les neuf livrables suivants à l'ECOOP :

- les comptes-rendus des réunions pré-ateliers ;
- les compléments du matériel nécessaire pour l'atelier ;
- une note de cadrage et bilan des activités menées par PROTEGE en vue de contribuer au renforcement de la durabilité des systèmes alimentaires des PTOM;
- le programme de l'atelier et les modalités d'animation (déroulé) ;
- les supports de présentation des sessions de l'animateur et la compilation des supports des intervenants ;
- une restitution « à chaud » de l'atelier ;
- un rapport de capitalisation / actes de l'atelier qui devra être présenté de telle sorte à ce qu'il soit communicant et de qualité en vue de sa diffusion large aux acteurs. Le recours à un graphiste pour la couverture du document est souhaité (dans le respect de la charte graphique PROTEGE et CPS).

Les offres répondant à la présente consultation devront comporter une proposition technique et une proposition financière.

➤ La proposition technique comprend :

- un résumé d'une page de l'offre technique proposée, présentant les principales étapes et méthodes de la mission;
- la proposition détaillée ;
- un calendrier de réalisation détaillé ;
- une présentation du prestataire et de l'équipe mobilisée (compétences et niveau d'expertise) ;
- des références de prestations similaires ou pertinentes

- Une proposition financière comprend un tableau des coûts unitaires et totaux et comportant le nombre de jours de travail.

## **C. Modalités relatives au contrat et à la présentation de rapports**

L'équipe de coordination de l'atelier PROTEGE (ECOOP) est en charge de la bonne organisation de l'atelier. Elle est composée :

- du prestataire ;
- de la cheffe de projet PROTEGE
- de la coordonnatrice PROTEGE pour la Polynésie française,
- des coordonnateurs thématiques PROTEGE pêche côtière & aquaculture et agriculture & foresterie;
- des directeurs de la DAG et DRM ou de leurs représentants

Les chefs de file du projet PROTEGE à Wallis-et-Futuna (DSA) et en Nouvelle-Calédonie (CAPNC et ADECAL) seront consultés aux différentes phases de préparations de l'atelier.

A la demande de l'ECOOP, le prestataire pourra être amené à prendre contact avec des partenaires (ex : divisions FAME et LRD de la CPS, syndicat d'opérateurs privés etc.)

Des points d'avancement hebdomadaires seront prévus avec le prestataire entre le moment de la signature du contrat et la semaine précédant l'atelier.

S'il ne réside pas en Polynésie française, les frais liés à la mission du prestataire pour la tenue de l'atelier seront pris en charge directement par la CPS et selon les politiques voyages de cette dernière (voyage et per diem).

L'atelier exige une présence d'une semaine à Tahiti (les frais de transport et de logement sont à la charge du prestataire). Néanmoins, le travail de préparation et de compilation peuvent être menés à distance dès lors qu'ils sont compatibles avec les horaires de travail de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie.

Les documents communiqués autour de l'évènement devront recevoir l'aval de la CPS et de l'ECOOP. La note de cadrage, les diaporamas ainsi que le rapport de capitalisation mise en page respecteront la charte graphique de PROTEGE.

L'ECOOP se réservera un délai d'une semaine pour valider la note de cadrage et de 4 semaines pour valider le rapport final

## **D. Compétences et qualifications**

Il est souhaité de sérieuses connaissances des enjeux des systèmes alimentaires et de préférence dans le contexte insulaire du Pacifique, et une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'animation de groupe de travail, séminaires etc. (fournir les références dans ces champs de compétences).

Il est attendu des qualités d'animation et une bonne maîtrise de technique d'animation, des qualités d'orateur, de prise de parole en public, un esprit de synthèse, un savoir-faire en matière de gestion d'hommes et de projet. La maîtrise de l'anglais serait un plus pour échanger avec divers experts internationaux.

Il est également attendu de sérieuses compétences en matière rédactionnelle et de synthèse pour assurer une qualité du rapport de capitalisation final.

## E. Montant de l'offre et échancier des paiements

Étapes/livrables	Date butoir	Tranche à verser (%)
Signature du contrat	Août 23	20 %
Validation de la note de cadrage et des documents précédent l'atelier	22 septembre 23	35 %
Validation du rapport final	03 décembre 23	45 %
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>

## Partie 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES OFFRES

### 4.1 Compétences requises et pondération

La grille d'évaluation ci-dessous indique le nombre maximum de points correspondant à chaque critère d'évaluation (exigence technique), ainsi que le coefficient ou la pondération attribué(e) à chaque critère dans le cadre de l'évaluation globale.

Critères d'évaluation	Pondération (%)
<b>Exigence technique 1</b> : Proposition claire, concise, bien structurée, cohérente	35 %
<b>Exigence technique 2</b> : Profils, compétences et qualification des intervenants proposés pour l'accompagnement. Il est attendu ici de connaître le nombre d'années et la qualité des expériences sur ce type de mission d'animation d'atelier et de groupes de travail dans le domaine des systèmes alimentaires	30 %
<b>Exigence technique 3</b> : Délai de fourniture du service et disponibilité pour le démarrage de l'accompagnement	5%
<b>Prix de la prestation</b>	30%
<b>Score total</b>	<b>100 %</b>